

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 30 avril 2010

Service instructeur
Direction des Routes et des Transports
Service Administration et Finances

N° CP-2010-6-3-1

Service consulté

**ROUTES DÉPARTEMENTALES
PROGRAMMES N° A134
DÉSFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Résumé : *Le Règlement Financier dans son article 6.6 stipule que la désaffectation des Autorisations de Programme relèvent d'une décision de la Commission Permanente. Le présent rapport concerne les programmes n° A134.*

Les montants à désaffecter par millésime sont les suivants :

PROGRAMMES ROUTIERS

Programme A134

Construction et rénovation d'ouvrages d'art

- Millésime 2010 : - 184 000 €

dont les détails figurent aux tableaux joints en annexe.

Je vous propose de bien vouloir désaffecter les montants d'autorisations de programmes indiqués ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Annexe au rapport n°.....
Routes Départementales
Construction et rénovation d'ouvrages d'art - Programme A134 - Millésime 2010
Affectation de l'Autorisation de Programme

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		A affecter	Rappel déjà affecté	Total affecté
	RD 143 Réparation de 6 ouvrages d'art à KRUTH	-244 000	744 000	500 000
	RD 111 Réparation du pont sur le canal déclassé Artzenheim	30 000	150 000	180 000
	Insertions Presse		6 000	6 000
	RD 47 Réparation du pont sur le canal déclassé MUNCHOUSE	30 000	150 000	180 000
Total AP affectée		-184 000	1 050 000	866 000